

Sommaire

Descriptif de l'épreuve	5
Conseils pour l'épreuve	6

LES POLITIQUES ET LES DISPOSITIFS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les politiques de santé publique

FICHES	Pages
1 La notion de santé publique	7
2 L'approche historique	9
3 Les principes d'intervention en santé publique	11
4 La priorité sanitaire	13
5 La planification	15
6 L'étude de plans de santé publique	17
7 Les niveaux d'organisation des politiques de santé publique ..	19
8 La coordination des acteurs de santé	21
9 L'influence de la politique européenne de santé	23
10 La place de l'utilisateur dans les politiques de santé	25
11 La démocratie sanitaire	27
12 La politique de l'OMS	29

Les dispositifs et institutions de santé publique

13 L'organisation du système de santé	31
14 Les acteurs du système de santé	33
15 La notion de veille sanitaire	35
16 Les dispositifs de veille sanitaire	37
17 Les acteurs clés de la veille sanitaire	39
18 Les structures de prévention et de promotion de la santé	41
19 Une action nationale de prévention et de promotion de la santé ..	43
20 Le système de soins	45
21 La permanence de soins	47
22 Les établissements de santé	49
23 L'organisation d'un établissement public de santé (EPS)	51
24 L'accès aux soins et la réduction des inégalités	53
25 Le besoin, la demande et l'offre de santé	55
26 La consommation médicale	57
27 Les dépenses de santé et les sources de financement	59
28 L'efficacité des politiques de santé publique	61
29 La régulation du système de santé	63

LES POLITIQUES ET LES DISPOSITIFS SOCIAUX

Les politiques sociales

30 L'approche historique	65
31 La pluralité des approches des politiques sociales	67
32 Les modes d'intervention sociale	69
33 La priorité sociale	71
34 Les niveaux d'organisation	73
35 Les acteurs des politiques sociales	75

Les dispositifs et institutions sociaux

36 Les problèmes sociaux et les difficultés d'accès aux droits	77
37 Les dispositifs d'accès aux droits	79
38 La redistribution des ressources	81
39 Le dispositif de veille sociale	83
40 Des exemples de dispositifs d'insertion sociale	85
41 L'hébergement et le logement	87
42 Les dispositifs d'urgence et dans la durée	89
43 Les acteurs publics de l'action sociale	91
44 Les acteurs du secteur associatif	93
45 La diversité et la coordination des structures	95

MÉTHODOLOGIE

Les organisations sanitaires et sociales

46 La notion d'organisation	97
47 La présentation d'une organisation	99
48 Les relations au sein d'une organisation	101

La démarche de projet

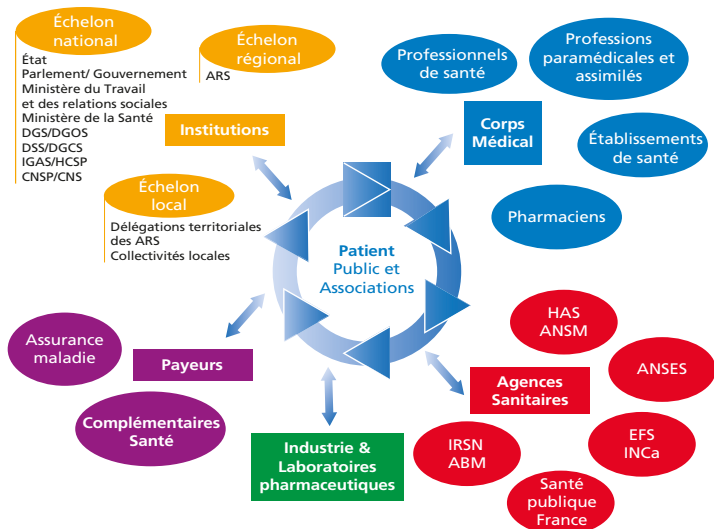
49 Le projet dans le secteur sanitaire et social	103
50 La présentation de la démarche de projet	105
51 Les apports et les contraintes d'un projet	107
52 Les acteurs du projet	109

La méthodologie de projet

53 L'analyse et le diagnostic d'une situation, d'un problème	111
54 La conduite de projet	113
55 Le suivi de projet	115
56 L'évaluation du projet	117
57 La valorisation du projet	119

Lexique	122
Index	127

1 Vue d'ensemble



2 Acteurs à l'échelon national

Définition des objectifs, décision et pilotage	Ministère chargé de la Santé (DGS).
Expertise, concertation, coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Haut Comité de santé publique (expertise, évaluation). • Conférence nationale de santé (concertation). • Comité national de santé publique (coordination ministérielle et interministérielle). • Agences sanitaires (expertise).
Financement	Sécurité sociale (assurance maladie).
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. • Agences. • Associations. <p>...</p>

3 Acteurs à l'échelon régional

A. Agences régionales de santé (ARS)

■ Elles sont chargées de mettre en œuvre, au niveau régional, la **politique nationale de santé**, en tenant compte des **spécificités** de chaque région.

■ Les ARS gèrent la **sécurité sanitaire**, les actions de **prévention** menées dans la région et l'organisation de l'**offre de soins** en fonction des besoins de la population.

B. Conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA)

■ Ces conférences siègent au sein des **ARS**.

■ La commission plénière de la conférence peut faire toute proposition au directeur général de l'ARS au moment de l'élaboration du projet régional de santé afin de mieux prendre en compte les besoins de santé.

■ Les CRSA procèdent à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les **droits des malades et des usagers** du système de santé.

C. Deux commissions de coordination des politiques publiques de santé

■ L'une des commissions se charge de la coordination dans le secteur de la **prévention**.

■ L'autre commission se charge de la coordination de la prise en charge et de l'accompagnement **médico-social**.

4 Acteurs de l'offre de soins

A. Établissements de santé

Les établissements de santé comprennent les **hôpitaux publics**, les **établissements privés** à but non lucratif (Établissements de santé privés d'intérêt collectif – EPCI) et les **cliniques privées** à but lucratif. On compte près de 2 900 établissements de santé, dont un tiers est public et deux tiers sont privés.

B. Professionnels de santé

■ Les professions de santé comptent près de **1,9 million d'emplois** (Drees, 2015).

■ Elles se décomposent en professions médicales et paramédicales, avec des statuts différents.

ARS

Elles assurent la coordination régionale entre les services de l'État et ceux de l'Assurance maladie.

À retenir !

■ Acteurs du système de santé : institutions, payeurs, professionnels de santé, industriels de santé, agences sanitaires, usagers.

■ Différents échelons : national, régional et local. L'échelon régional vise à adapter la politique nationale en tenant compte des spécificités locales.

1 Intérêts d'un projet

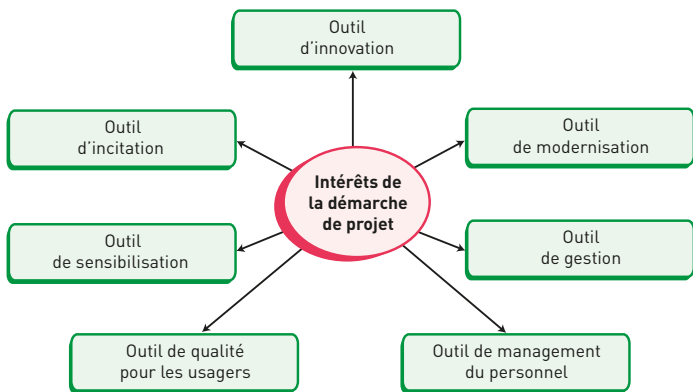
A. Notion d'intérêt

- Un projet est mis en place pour remplir les **objectifs fixés**, au vu de la situation identifiée.
- Il peut avoir plusieurs intérêts, c'est-à-dire des **atouts** qui permettent de le valoriser, d'attirer des partenaires potentiels ou encore de le rendre nécessaire.
- La démarche de projet est un **outil**, un instrument indispensable pour la structure et les partenaires qui mettent en œuvre le projet.

Remarque

Le projet présente des intérêts multiples comme la qualité de service, l'innovation.

B. Intérêts possibles d'un projet



La démarche de projet permet :

- de renforcer l'efficacité du travail par une organisation adaptée et spécifique à la situation et aux objectifs posés ;
- de développer la cohésion entre intervenants d'un projet ;
- de favoriser les créations et prises d'initiative ;
- de responsabiliser les acteurs ;
- d'ajuster au mieux les moyens employés ;
- d'assurer une coordination des actions à entreprendre.

2 Freins d'un projet

A. Notion de frein

- Un projet peut être confronté à chaque étape de la démarche, à un **frein** qui peut le remettre en cause.
- Il peut s'agir de tout élément nuisant à sa construction et/ou à son développement, empêchant sa réalisation, retardant sa mise en place...

B. Freins possibles d'un projet

Freins	Absence de communication ou mauvaise communication.
	Mauvaise organisation, mauvaise coordination.
	Obstacle financier, manque de budget.
	Difficultés techniques.
	Mauvaise gestion du temps, planification non respectée.
	Frein d'ordre humain.
	Frein géographique.

■ Tout projet compte des **contraintes**, telles que des **limites de temps** ou de **financement**. Il peut même arriver qu'elles le rendent irréalisable. Par conséquent, ces contraintes doivent être identifiées dès le début du processus, et comprise par tous.

Remarque

Le projet peut rencontrer des freins qui peuvent nuire à sa réalisation.

■ La plupart des organisations travaillent sur la base de ressources et de budgets limités. Les projets sont soumis à des contraintes similaires. Un nouveau projet pourra engendrer une utilisation importante des ressources ; aussi est-il nécessaire de s'assurer que celles-ci soient vraiment disponibles.

À retenir !

- Le projet présente des intérêts : aider à une meilleure gestion ou qualité, viser une sensibilisation ou une incitation mais encore permettre de mieux gérer le personnel et les activités.
- Souvent, il rencontre des freins d'ordre financier, technique ou de communication.